

Les gares du Grand Paris

Nouvel enjeu économique pour la métropole

Synthèse du rapport du 29 novembre 2012

Données clés :

Les gares du Grand Paris :

- 72 gares Grand Paris Express (GPE),
dont 56 en interconnexion

8 gares GPE en correspondance avec le réseau TGV
Desserte des 3 aéroports franciliens (Paris-CDG, Paris-Orly et Paris-Le Bourget).
3 gares TGV créées (Saint-Denis Pleyel, La Défense, Paris-Orly)

- 2 à 3 millions de voyageurs attendus quotidiennement sur le réseau du Grand Paris Express

Les 6 grandes gares parisiennes :
environ 500 millions de voyageurs par an

Les attentes des entreprises :

(Source : enquête CCIP-Médiamétrie septembre 2012)

- 78% des chefs d'entreprises considèrent que la gare de demain sera d'abord un lieu de mobilité et 30% un espace ouvert sur la ville.

- Pour 1 chef d'entreprise sur 5, la gare de demain constitue un lieu d'affaires

- Parmi les services à offrir en gare, les chefs d'entreprise citent prioritairement la sécurité (52%), l'information en temps réel et fiable (42%) et l'offre de parkings à proximité (27%)

La mobilité en Ile-de-France aujourd'hui et demain :

(source : Enquête globale transport 2010)

- 41 millions de déplacements quotidiens :
- 38% en voiture
- 20 % en transports collectifs
- 42% par d'autres modes :
marche, vélo...

- 1/3 des déplacements en transport collectif sont liés à des motifs professionnels

- Prévision de trafic à horizon 2030 : + 13% de déplacements journaliers et +25% de déplacements journaliers en transport en commun
(source : étude de trafic du Grand Paris Express - DRIEA août 2012).

Registre de transparence
N° 93699614732- 82

Le projet Grand Paris, projet d'intérêt national aux dimensions économique, sociale et urbaine, repose sur la réalisation d'un métro, le Grand Paris Express qui sera composé de 72 gares réparties sur quatre lignes réalisées à l'horizon 2018-2025. Certaines de ces gares seront entièrement nouvelles, d'autres seront reliées à une gare existante par des correspondances et enfin, pour les dernières, elles seront insérées au sein d'un hub d'interconnexion (TGV, aéroport). Ainsi, 56 gares seront interconnectées avec les réseaux de transport en commun existants et futurs.

Cette nouvelle génération de gares en réseau, qui constitue l'originalité de ce projet à l'échelle mondiale, suscite un foisonnement d'études de la part des principaux acteurs dont la Société du Grand Paris, les opérateurs que sont la SNCF et la RATP, mais aussi l'Etat et les collectivités locales.

Nœuds de la mobilité, les gares doivent également révéler l'image du Grand Paris et ses excellences économiques. Dans ces lieux où convergent les flux de déplacements, la qualité des transports est déterminante pour tous les usagers qu'ils soient salariés, touristes, étudiants, voyageurs d'affaires, ainsi que le mentionnent les chefs d'entreprises que la CCIP a interrogés. Cela passe par l'aménagement de ces espaces et le développement d'une offre de services et de commerces adaptée.

De même, le législateur fait des gares du Grand Paris, de nouveaux lieux de centralité, prenant place dans la vingtaine de contrats de développement territorial (CDT) qui seront soumis à enquête publique dans l'année à venir. Il conviendra donc d'appréhender l'articulation des activités dans les gares avec le tissu économique au plan territorial et métropolitain déjà existant et celui qui se développera.

Dans ce contexte, et au moment où les politiques publiques et les projets de territoires définissent un nouveau modèle pour les gares du Grand Paris, la CCIP apporte un cadre de référence promouvant le point de vue des entreprises. Elle a identifié des leviers d'action et des pistes de réflexion pour valoriser la place des gares dans une métropole francilienne ouverte sur le monde et en quête de nouveaux ressorts en faveur de l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises.

La CCIP propose trois orientations assorties de propositions :

1. Incarner le nouveau visage de la métropole, ouverte et connectée aux flux mondiaux, dans les « grandes gares du réseau »

- Promouvoir l'image de marque du Grand Paris dans les « grandes gares », portes d'entrée internationales (aéroports, gares TGV équipements structurants notamment le Parc des expositions de Paris Nord Villepinte) ;
- Définir, pour ces « grandes gares du réseau », une offre de services à la hauteur des standards internationaux pour les différents types d'usagers (voyageurs d'affaires, touristes, salariés);
- Amplifier le renouveau des gares parisiennes, au cœur du Grand Paris, en préservant les arrivées directes de TGV dans Paris et en réaménageant les quartiers de gares.

2. Concevoir les gares du Grand Paris afin qu'elles assurent leur rôle d'interfaces performantes pour la mobilité métropolitaine et de proximité

- Garantir des déplacements fluides par l'aménagement de correspondances efficaces et le développement de services à la mobilité « intelligents », intégrant une information multimodale et engageant tous les opérateurs autour d'un contrat ou une charte ;
- Connecter les gares avec l'ensemble des modes de transports, et en particulier la route à travers une offre en stationnement adaptée aux abords des gares et une bonne insertion au sein du réseau de voiries.

La CCIP réitère, à cette occasion, la nécessité de la réalisation globale du Grand Paris Express dans un calendrier défini.

3. Promouvoir une approche intégrée des gares et du développement des territoires, gage d'équilibre et de durabilité pour la métropole

- Favoriser les opportunités économiques dans les « grandes gares » d'interconnexion en facilitant l'exploitation commerciale par l'adaptation des réglementations, et en créant de nouvelles synergies entreprises-territoires à travers une offre de lieux de promotion des activités;
- Faire de la sécurité un vecteur de réussite économique pour les gares du Grand Paris,
- Définir et adapter les stratégies de développement économique lors de l'aménagement des gares, en fonction des équilibres existants et à venir : établir des diagnostics d'évaluation des impacts au cas par cas, prendre en compte l'aménagement commercial des gares dans les documents de planification ; concevoir des opérations immobilières en articulation avec les Contrats de Développement Territorial;
- Anticiper les impacts des travaux et accompagner les entreprises avant, pendant et après les travaux ;
- Décliner plusieurs modèles économiques en fonction des types de gares et mettre en place une instance de concertation des acteurs publics et privés adaptée à l'ampleur de la réalisation des opérations et du projet global.





Les gares du Grand Paris

Nouvel enjeu économique pour la métropole

3 questions à Monsieur Jean-Claude KARPELES

Membre de la CCIP

Rapporteur au nom de la Commission de l'aménagement et du développement économique régional

Pourquoi la CCIP se mobilise-t-elle sur les gares du Grand Paris alors que leur réalisation est programmée à un horizon de 10, 15 ou 20 ans ?

Le Grand Paris est un projet ambitieux pour le développement de la métropole. Et c'est aujourd'hui que se décident les orientations stratégiques pour la réalisation des gares du Grand Paris Express alors que les entreprises ont déjà largement participé au débat public du réseau de transport du Grand Paris et sont d'ores et déjà mises à contribution pour le financement de sa réalisation à travers la fiscalité.

Ainsi, faire valoir la vision du monde économique sur ces équipements avec une vision prospective, est indispensable pour relayer les besoins des entreprises et ceux des salariés en terme de mobilité pour anticiper les opportunités d'affaires et identifier les impacts territoriaux plus globaux qui découleront de l'aménagement des gares du Grand Paris, afin de déployer des actions d'accompagnement ciblées.

C'est pourquoi la CCIP s'est déjà mobilisée sur le Grand Paris à travers plusieurs prises de positions (débat public sur le réseau de transport du Grand Paris, la réussite économique du Grand Paris, le logement des salariés...) et continue de s'impliquer, en particulier au niveau local dans le cadre des Contrats de Développement Territorial (CDT). Elle porte également la voix des entreprises auprès de la Société du Grand Paris au sein de son Comité stratégique.

En outre, il est essentiel de rappeler que, dans le contexte de fortes mutations, où les entreprises doivent innover tous les jours pour rester compétitives, la réalisation des gares du Grand Paris doit pouvoir intégrer les évolutions actuelles et futures de la société dans toutes ses dimensions (mobilité, consommation, technologies...), ce qui est difficile à appréhender pour un projet d'aménagement et de développement économique s'inscrivant dans un temps long.

Aussi, les propositions portées par la CCIP constituent les premiers jalons d'une vision économique sur les gares qui sera enrichie par des approches ciblées, par exemple sur la logistique...

Comment ces gares peuvent-elles changer la mobilité dans la métropole et répondre aux besoins de déplacements des salariés, touristes et voyageurs d'affaires ?

Les chefs d'entreprises nous rappellent combien l'amélioration des transports doit constituer une priorité du projet du Grand Paris (sur 4500 chefs d'entreprises interrogés, ils sont 80% à le penser) et les gares sont des nœuds de la mobilité. Il s'agit d'abord de répondre convenablement aux besoins de tous les usagers en particulier de ceux des salariés et des touristes. Toutefois, il importe d'être attentif à traduire le nouveau visage d'une grande métropole internationale et édifier des gares qui seront l'expression d'une nouvelle modernité.

Une attention spécifique, en termes d'aménagement, de services offerts, d'image et de communication devra être accordée aux grandes gares structurantes qui jouent un rôle de portes d'entrée internationale (aéroports Paris- CDG, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, les gares parisiennes, et aussi celle du Parc des Expositions Paris Nord Villepinte, équipement de tout premier plan pour la métropole francilienne). La CCIP demande que la fonction d'interface des gares au sein du réseau de transport du Grand Paris dans son ensemble soit développée en veillant notamment à créer une intermodalité avec la route. Cela constitue une condition d'attractivité du réseau de transport et un levier pour la promotion d'une mobilité durable, performante et bénéficiant à l'ensemble des populations et des territoires.

En quoi les gares du Grand Paris peuvent-elles constituer des opportunités économiques pour les entreprises et favoriser l'attractivité des territoires ?

Malgré l'incertitude sur les délais de réalisation du réseau, de nouvelles possibilités d'implantation d'activités et d'opportunités d'affaires verront le jour que les entreprises devront anticiper. Les gares du Grand Paris vont jouer un rôle de catalyseur du développement économique à l'échelle des territoires desservis et sont placées au cœur des Contrats de développement territorial (CDT).

Un chef d'entreprise sur cinq considère que la gare de demain sera un lieu d'affaires. Emettrices et réceptrices de flux, les gares pourront générer des opportunités économiques (commerces, lieux de promotion des activités économiques...) à condition de définir une offre adaptée et ciblée en fonction des contextes territoriaux (densément urbanisé, en renouvellement, en développement...) et des différents types de gare. En d'autres termes, l'infrastructure seule ne suffira pas. Les conditions doivent être remplies pour favoriser l'ouverture de la gare sur la ville. Ainsi la CCIP considère que la mesure des impacts de la gare sur le tissu économique et commercial présent et futur, devra être réalisée et assortie de l'étude de potentialités programmatiques. Enfin, pour tirer pleinement parti de l'aménagement ou de la reconfiguration des gares du Grand Paris, l'ensemble des acteurs devront se mobiliser pour accompagner les entreprises, les commerçants dans ces phases de mutation, afin de leur permettre de contribuer à la réalisation des objectifs globaux de croissance et de l'emploi mais aussi d'en bénéficier.

Direction Générale Adjointe chargée des Etudes, de la Prospective et de l'Innovation

Rapports, prises de positions et études de la CCIP sont consultables sur le site

<http://www.etudes.ccip.fr>

Contact presse : Isabelle de Battisti
Tél. 01 55 65 70 65 mail : idebattisti@ccip.fr

Contacts experts

Corinne Debost Damas / Théo Fort Jacques
DPTA / Unité Aménagement Politiques Urbaines et Mobilité
Tél. 01 55 65 81 78 / 74 99
Mail : cdebost@ccip.fr mail : tfjacques@ccip.fr